



# Evaluation Summaries



International  
Labour  
Office

## *Promotion de l'entreprenariat rural (PROMER Phase II)*

### Faits Rapides

**Pays:** Sénégal

**Evaluation à mi-parcours/final :** Juin 2009

**Mode d'évaluation:** *indépendant - mi-parcours*

**Domaine technique :** *Développement rural  
EMP/INVEST*

**Gestion de l'évaluation :** *SRO Dakar*

**Equipe d'évaluation :** *Desiré Yande Sarr*

**Fin du projet :** *Décembre 2010*

**Code du projet :** SEN/06/01/SEN

**Donateur :** *Gouvernement de Sénégal  
(691,773 US \$)*

**Mots-clés :** *Développement rural,  
Développement des petites entreprises*

### Contexte

#### **Résumé du but, pris directement de la rapport principale**

Aucun doute que le développement de l'entreprenariat en milieu rural constitue un créneau porteur dans la lutte contre la pauvreté en termes de création d'emplois et de génération de revenus. Le développement de ce secteur est cependant très fortement limité du fait de :

- Du niveau d'analphabétisme élevé des acteurs ;
- Du faible niveau organisationnel du secteur caractérisé par une prolifération d'intervenants

sans grande coordination et l'accès limité aux chambres de métiers ;

- Des difficultés d'accès au crédit résultant notamment de l'insuffisance voire absence de système financiers en milieu rural ;
- De la faiblesse du niveau de formation professionnelle des artisans et;
- D'un système d'information non performant.

On comprend dès lors l'orientation du PROMER phase II qui, à travers ses différentes composantes se donne pour objectif d'apporter des améliorations au secteur dans sa zone d'intervention.

Le Projet de Promotion des Micros de l'Entreprenariat Rurale (PROMER), dans sa seconde phase, s'articule autour de cinq composantes principales ayant pour objet :

- la consolidation et/ou création de micro et petites entreprises rémunératrices et créatrices d'emplois durables dans les zones de concentration du projet, bénéficiant d'accès à des services d'appui financiers et non-financiers adaptés, durables et décentralisés ;
- la structuration ou professionnalisation du secteur de l'entreprenariat rural suivant les créneaux et filières développés dans les zones de concentration de façon à favoriser une meilleure performance des entreprises, une intégration dans les organisations

professionnelles, une meilleure prise en compte de ses contraintes et problèmes, et une participation effective aux cadres de concertation et au dialogue avec les autres acteurs au niveau local, régional et national ;

- l'amélioration de l'environnement politique, législatif et institutionnel facilitant la création et le développement de MPER rurales.

En vue de la mise en oeuvre de trois de ces composantes le PROMER a signé deux convention.

La première Convention lie le PROMER phase II à l'Organisation Internationale du Travail représentée par le Bureau Sous Régional du Travail de BSR/OIT de Dakar. Elle vise la Composante Appui aux Services Non Financiers et la composante Appui aux Organisations Professionnelles. La seconde Convention quand à elle, met en relation le PROMER phase II et le Fonds d'Equipement des Nations Unies représenté par l'Unité Régionale de Micro finance pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre URM-FENU. Cette convention a pour objet la mise en oeuvre de la Composante Appui aux Services Financiers.

La première citée, la Convention BSR-OIT / PROMER phase II, vise, à travers la formation et le suivi des prestataires à favoriser le développement d'une offre de services non financiers de qualité favorable à l'émergence d'entrepreneurs performants. Elle vise par ailleurs le renforcement voire la création d'organisations professionnelles bien structurées pour non seulement servir de pôles de services au bénéfice de leurs membres, assurer un rôle de plaidoyer mais aussi être des centres d'expression et de représentation aussi bien pour les femmes que pour les enfants.

La Convention URM/FENU quant à elle, a pour objet, à travers la mise en place d'une ligne de crédit pour le SAFIR (Système d'Appui aux Finances Rurales) de créer, à travers la création de caisses de proximité, les conditions

favorables au rapprochement des bénéficiaires des institutions de financement.

Il s'agit en somme, pour ces deux conventions, d'apporter un appui technique mais aussi méthodologique au PROMER phase II.

Dans leur mise en oeuvre ces conventions ont connu des fortunes diverses. On pourrait, sans exagérer, parler de blocages liés aux lenteurs dans la libération des fonds prévus pour leur mise en oeuvre qu'elles auraient rencontrés durant la phase d'installation. Si dans le cas spécifique de la convention BSR/OIT, certaines difficultés marquent la phase de suivi/accompagnement des prestataires, C'est plutôt une bonne conduite, une bonne gestion du partenariat qui est notée entre le PROMER et le BSR/OIT. Celle –ci se décline en termes d'échange, de communication, de visite de terrain et de reporting. Il en va tout autrement de la convention PROMER /FENU caractérisée par la faiblesse dans l'appui au SAFIR, par l'absence de visibilité sur le terrain, le manque de communication, les insuffisances dans le reporting.

Si, pour la Convention PROMER BSR/OIT l'absence du suivi/accompagnement des MPER empêche une bonne appréciation de la qualité des services offerts et, partant, de bien raisonner l'impact du Germe, les retards dans l'installation et surtout la faible implication du FENU ont négativement impacté le respect des termes de la convention.

C'est dire toute l'importance à revisiter les cadres de mise en oeuvre de ces conventions, du reste très pertinentes dans leur contenu, notamment de la convention PROMER – FENU. Il est évident en effet que la réussite de cette seconde phase du PROMER dépend de sa capacité à créer les conditions favorables à l'émergence de marchés de services non financiers durables, de l'articulation qu'il pourra faire des appuis financiers et non financiers.